



L.R.H.B ORAN

الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد وهران



L.R.H.B ORAN

PV CRQD N° 04 en Date du 29/11/2010

1/3

Membres Présents

: Mrs KARTALI /DJ – BENS AHLI /A – BOUHADIBA /F

AFFAIRE DISCIPLINAIRES

AFFAIRE N°23

Ren: USTénes - IRBOran S/G -Chpt R1 du 26/11/2010

- Vu la feuille de match signalant :
- Avertissement officiel –A- du Club USTénes Mr SELAMA-.D. Lic/N° 178.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières
- Vu les règlements généraux FAHB

DECISION

- Avertissement confirme pour OFF (A) **Mr SELAMA .D. Lic/N° 178 du club USTénes**

AFFAIRE N°24

Ren : N.R Ain El Türck – E.S.Oued Fodda S/G R2 - du 26/11/2010

- Vu la feuille de match signalant :
- Avertissement OFF (A) Mr. MEDDAH ARAIBI .M. Lic/N° 360 du club ESOFF
- Absence Licences manager des deux équipes.
- Vu les règlements généraux FAHB
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières

DECISION

- Avertissement confirme pour OFF(A) **Mr. MEDDAH ARAIBI .M. Lic/N° 360 du club ESOFF.**
- Avertissement au clubs NRAET & ESOFF pour absence licence manager.

AFFAIRE N°25

Ren : JSBéthioua - MCBéthioua S/G R2 - du 26/11/2010

- Vu la feuille de match et rapports des arbitres signalant :
- Avertissement OFF (B) Mr. KERROUCH .L. Lic/N° 104 du club JSB.
- Avertissement OFF (A) Mr. HOUD-A. Lic/N° 026 du club MCB.
- Mauvais comportement du joueur BEKOUICHE .Y. Lic/N° 011 du Club MCB en fin de rencontre
- Vu les règlements généraux FAHB
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières



L.R.H.B ORAN

الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد وهران



L.R.H.B ORAN

DECISION

2/3

- Avertissement confirme pour OFF(B) **Mr. KERROUCH -L. Lic/N° 104 du club JSB.**
- Avertissement confirme pour OFF(A) **Mr. HOUD-A. Lic/N° 026 du club MCB.**
- Il est infligé une suspension *de 02 matchs au joueur* **BEKOUICHE-Y. Lic/N° 011 du Club MCB**
- Il est infligé une amende **de 2500 DA au Club MCB.**

AFFAIRE N°26 Ren: **DRCOran – MC Oued Tlelat S/G R2- du 26/11/2010**

- Vu la feuille de match et rapports des arbitres signalant :
- Ballon non réglementaire du Club DRCO.
- Défaut de présentation licence joueur SLATNIA- A. du club DRCO CNI N°899686.
- Avertissement OFF (A) Mr. BENZAADA .B. Lic/N° 112 du club MCOT.
- Disqualification du joueur KANDOUCI -R. Lic/N° 393 du club DRCO pour mauvais comportement envers officiel.
- Vu les règlements généraux FAHB
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières

DECISION

- Il est infligé une amende **de 200 DA au Club DRCO.**
- Il est infligé une amende **de 300 DA au Club DRCO.**
- Avertissement confirme pour OFF(B) **Mr. BENZAADA .B. Lic/N° 112 du club MCOT.**
- Il est infligé une suspension *de 02 matchs au joueur* **KANDOUCI .R. Lic/N° 393 du club DRCO**
- Il est infligé une amende **de 2500 DA au Club DRCO.**

AFFAIRE N°27 Ren: **JSArzew - H.B.Chettia S/G R1- du 27/11/2010**

- Vu la feuille de match signalant :
- Avertissement OFF (C) Mr. BENBRAHIM-.M. Lic/N° 039 du club JSA.
- Vu les règlements généraux FAHB
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières

DECISION

- Avertissement confirme pour OFF(C) **Mr. BENBRAHIM-M. Lic/N° 039 du club JSA.**

AFFAIRE N°28 Ren: **HBC Ghazaouet – ASSC Ain BERD S/G R2- du 27/11/2010**

- Vu la feuille de match signalant :
- Avertissement OFF (B) Mr. BELGASSEM-S. Lic/N° 059 du club HBC Ghazaouet.
- Vu les règlements généraux FAHB
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières



L.R.H.B ORAN

الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد وهران



L.R.H.B ORAN

DECISION

3/3

- Avertissement confirme pour **OFF(B) Mr. BELGASSEM .S. Lic/N° 059 du club HBCGhazaouet.**

AFFAIRE N°29 Ren: Nasr Ouled Mimoun – MC Sebdou S/G R2- du 27/11/2010

- Vu la feuille de match signalant :
- Avertissement OFF (A) Mr. HAMMAD.E. Lic/N° 124 du club MCSebdou.
- Vu les règlements généraux FAHB.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières

DECISION

- Avertissement confirme pour **OFF(A) Mr. HAMMAD.E. Lic/N° 124 du club MCSebdou.**

AFFAIRE N°30 Ren: CSOran –HBCM S/G R1- du 26/11/2010

- Vu la feuille de match et le rapport du délégué signalant :
 - ✓ Le non déroulement de la rencontre pour indisponibilité de la salle « palais des sports »
- Vu la lettre explicative du club C.S.Oran
- Vu les règlements généraux FAHB.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières

DECISION

- Le club C.S.Oran rembourse les frais engagés par le club HBCM, avant la programmation du match
- Le club C.S.Oran rembourse les frais engagés par la ligue (des officiels) d'un montant de 6.000 DA / (BSDF 74).
- Le Match sera reprogrammé par la D.O.S/ LRHB-ORAN-

TOUTES LES DECISIONS PARUES SUR LE PRÉSENT PV. PRENNENT

EFFET A COMPTEUR DU :

02-12- 2010

*SECRÉTAIRE DE SÉANCE
BOUHADIBA. F*

*LE PRÉSIDENT DE LA CRQD
KARTALI - DJ*